



CHALLENGE « RESOLUMENT FEMININ »

DISCIPLINE CIBLE

PRESENTATION :

- Tir en équipe composée de 3 ou 4 dames d'un même club ou d'un même département.
- Avec la même arme.
- 3 manches imposées (au minimum) :
 - ° 1 manche en **Tir Salle**
 - ° 1 manche en **Tir Fédéral**
 - ° 1 manche en **Tir FITA** (les Cadettes tirent à leur distance)
- Catégories : de cadette à Super Vétérans.
- Durée : saison sportive en cours.
- Armes : Arc classique et Arc à Poulies

REGLEMENT :

- Les compétitions supports pour ces 3 manches seront laissées au choix de l'équipe pour gérer les disponibilités de chacune.
- Inscription de l'équipe de 3 ou 4 compétitrices au niveau de la Ligue en début de saison sportive (possibilité d'un changement maximum).
- Déposer l'équipe au greffe avant le début de la compétition choisie.
- Même départ pour l'équipe.
- **Dans le cas d'une équipe constituée de 4 dames, seuls les 3 meilleurs scores de l'équipe seront pris en compte sur le total « du coupon de score » du concours.**
- Le classement sera effectué sur le cumul des scores de l'équipe, réalisé sur les 3 manches.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées selon les meilleurs scores du **FITA** puis du **Fédéral** et du **Tir en Salle**.
- Les résultats seront transmis au moyen d'un « coupon de score » adressé à la commission sportive de la Ligue (obligatoirement daté et signé par l'arbitre responsable du concours).
- Les engagements seront à la charge de l'équipe (Club ou CD...).

Les 2 équipes gagnantes (une équipe arc classique et une équipe arc à poulies) seront invitées au déjeuner à l'Assemblée Générale de la Ligue et recevront les récompenses qui leur seront réservées (valeurs de 200 Euros pour chaque équipe).

Note importante :

Une archère évoluant en D1, D2, DNAP ne sera pas retenue par le Comité lors des inscriptions.



CHALLENGE « RESOLUMENT FEMININ »

DISCIPLINE DE PARCOURS

PRESENTATION :

- Tir en équipe composée de 3 ou 4 dames d'un même club ou d'un même département.
- **Avec le choix des armes mais un seul arc libre.**
- 3 manches imposées (au minimum) :
 - o 1 manche en **Tir Nature**
 - o 1 manche en **Tir Campagne**
 - o 1 manche en **Tir 3D**
- Catégories : de cadettes à Super Vétérans.
- Durée : saison sportive en cours.
- **Armes : arc nu – arc à poulies nu – arc droit – arc chasse – arc libre.**

REGLEMENT :

- Les compétitions supports pour ces 3 manches seront laissées au choix de l'équipe pour gérer les disponibilités de chacune.
- Inscription de l'équipe de 3 ou 4 compétitrices au niveau de la Ligue en début de saison sportive (possibilité d'un changement maximum).
- Déposer l'équipe au greffe avant le début de la compétition choisie.
- Même départ pour l'équipe.
- **Dans le cas d'une équipe constituée de 4 dames, seuls les 3 meilleurs scores de l'équipe seront pris en compte sur le total « du coupon de score » du concours.**
- Le classement sera effectué sur le cumul des scores de l'équipe, réalisé sur les 3 manches.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées selon les scores du **3D** puis du **Tir Campagne** et du **Tir en Nature**.
- Les résultats seront transmis au moyen d'un « coupon de score » adressé à la commission sportive de la Ligue (obligatoirement daté et signé par l'arbitre responsable du concours).
- Les engagements seront à la charge de l'équipe (Club ou CD....).

L'équipe gagnante sera invitée au déjeuner à l'Assemblée Générale de la Ligue et recevra les récompenses qui lui seront réservées (valeurs de 200 Euros pour l'équipe).

Note importante :

Une archère évoluant en D1, D2, DNAP ne sera pas retenue par le Comité lors des inscriptions.